

NPP (English):

Trade Agreement: NONE

Tendering Procedures: All interested suppliers may submit a bid

Competitive Procurement Strategy: Request for Proposal

Nature of Requirements:

Michael Shellard

Email: proposals-soumissions@pps-spp.parl.gc.ca

Request for Proposal for the provision of Employee and Family Assistance Program Services for the Parliamentary Protective Service (PPS)

RFP Overview:

The Parliamentary Protective Service intends to enter into framework agreements, on an as-and-when required basis, to receive Employee Family Assistance Program.

The Service has been adhering to the policy on worker health, safety, and wellness since it was adopted on June 15th, 2022. In addition to the recognised service streams mentioned, the Service wants to provide its employees with the Employee and Family Assistance Program (EFAP). The EFAP is a vital component of the five (5) client institutions' wellness programs and is crucial to advancing work-life balance and elevating our organisations' reputations as desirable places to work.

Background:

On June 23, 2015, the Parliamentary Protective Service was created by law under the Parliament of Canada Act. The Speaker of the Senate and the Speaker of the House of Commons are, as the custodians of the powers, privileges, rights and immunities of their respective Houses and of the members of those Houses, responsible for the Service. The newly created parliamentary entity amalgamated the former Senate Protective Service, House of Commons Security Services, and detection specialists, into a single unified security service to serve the Parliament of Canada. While the Director of the Service must be a member of the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) by law, he or she has control and management of the daily operations of the organization.

The Director executes his or her mandate under the joint general policy direction of the Speaker of the Senate and the Speaker of the House of Commons. The Speakers of both Houses, being responsible for the Service, and the Ministers of Public Safety and Emergency Preparedness have entered into an arrangement to have the RCMP lead the physical security operations of the Service

Note to Respondents

Respondents must refer to the RFP documents for the complete requirement

Delivery Date: Mentioned Above

PPS retains the right to negotiate with suppliers on any procurement.

Documents may be submitted in either official language of Canada.

NPP (French):

Entente sur le commerce : AUCUNE

Processus de demande des soumissions : Tout fournisseur intéressé peut présenter une soumission

Stratégie d'approvisionnement concurrentiel : Demande de Proposition

Nature des besoins:

Michael Shellard

Email: proposals-soumissions@pps-spp.parl.gc.ca

Demande de Proposition pour le **programme d'aide aux employés et à la famille** pour le Service de Protection Parlementaire (SPP).

Aperçu de la Demande de Proposition (DP):

Le Service de protection parlementaire (le Service) souhaite conclure un accord-cadre avec un ou plusieurs fournisseurs pour obtenir, sur demande, des services d'aide aux employés et à la famille.

Le Service adhère à la Politique sur la santé, la sécurité et le bien-être en milieu de travail depuis son adoption le 15 juin 2022. En plus des volets de services reconnus déjà mentionnés, le Service veut offrir à son personnel le Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF). Le PAEF est une composante fondamentale des cinq (5) programmes de l'organisation en matière de bien-être, et est essentiel pour favoriser l'équilibre travail-vie personnelle et élever nos organisations au rang d'employeurs de choix.

Contexte:

Le 23 juin 2015, le Service de protection parlementaire était créé en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes sont, en tant que gardiens des pouvoirs, des privilèges, des droits et des immunités de leurs chambres respectives et de leurs membres, responsables du Service. L'entité parlementaire nouvellement créée réunissait l'ancien Service de sécurité du Sénat, les anciens Services de sécurité de la Chambre des communes et les spécialistes de la détection en un seul service de sécurité unifié au service du Parlement du Canada. Bien que le directeur du Service doit être un membre de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) selon la loi, lui ou elle contrôle et gère les opérations quotidiennes de l'organisation.

Le directeur ou la directrice exécute son mandat sous la direction de la politique générale commune du président du Sénat et du président de la Chambre des communes. Les présidents des deux organisations, étant responsable pour le Service, et les ministres de la sécurité publique et des préparations d'urgence ont établis une entente afin que la GRC soit les meneurs en matière d'opérations de sécurité physique pour le Service.

Note À l'intention des entrepreneurs intéressés

Prière de consulter le document de Demande de Proposition pour obtenir une description complète du projet.

Date de livraison : Indiquée ci-dessus

Le SPP se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.